



Bail pour location box de courte durée

Par **henriette**, le **03/10/2012** à **11:48**

Bonjour,

Pourriez vous m indiquer s'il est possible de faire un bail de location courte durée pour location box (suite demande du futur locataire) qui souhaite en disposer pour 2 mois

Quelles sont les clauses à notifier ?

Faudra t il faire un courrier de non renouvellement ?

d avance merci - sincères salutations

Par **Lag0**, le **03/10/2012** à **12:09**

Bonjour,

Puisqu'il ne s'agit pas d'une location pour résidence principale, celle-ci n'est soumise qu'au code civil, c'est donc le contrat qui fera loi entre les deux parties.

Vous pouvez donc mettre les clauses que vous voulez au niveau de la durée du bail et de son non renouvellement.